



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisitions foncières pour l'aménagement du giratoire de la Route Départementale n°263 à ECKWERSHEIM

Rapport n° CP/2016/287

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente les modalités d'acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement du giratoire de la Route Départementale n°263 sur le territoire de la Commune d'ECKWERSHEIM.

Le Département du Bas-Rhin, dans sa politique de sécurisation des routes et notamment des carrefours, a décidé de pérenniser le carrefour giratoire de la RD 263 réalisé par RFF, initialement à titre provisoire, dans le cadre des travaux de la LGV Est-Européenne.

Cela nécessite l'acquisition par le Département du Bas-Rhin de parcelles de terrains sur le territoire de la Commune d'ECKWERSHEIM.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous :

- Section 21 n°63 de 2,54 ares,
- Section 29 n°924 de 1,00 are,
- Section 29 n°926 de 2,82 ares.

Soit une surface totale de 6,36 ares.

En vertu de l'article L.3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'acquisition des parcelles concernées interviendrait aux conditions financières suivantes :

- 6,36 ares X 90,00 €/are = 572,40 €

Le prix de la présente opération n'excédant pas 75 000 €, le service de France Domaine n'a pas établi d'avis. La valeur a été déterminée en fonction du marché local et des règles d'urbanisme en vigueur sur la Commune d'ECKWERSHEIM.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 Projets proximité de voirie	500 000 €	474 530 €	572,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous section 21 n°63 et sous section 29 n°924 et n°926 , pour une contenance totale de 6,36 ares au prix de 90,00 € l'are,

- dit que les actes seront passés en la forme administrative,

- désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY